



Vous pouvez contacter M. le Maire et ses Adjointes à l'adresse : [serv.comm.givenchy@gmail.com](mailto:serv.comm.givenchy@gmail.com)  
 Les bulletins d'informations sont disponibles sur le site de Givenchy : [givenchyleslabassee.fr](http://givenchyleslabassee.fr)

## La collecte des encombrants – note d'information transmise par Bernard WEPPE, directeur général des services techniques à la CABBALR.

Les collectes des encombrants auront lieu les : 9 Mars 2021, 22 Juin 2021 et 30 Novembre 2021 à partir de 04h30.

Nous vous invitons à sortir vos encombrants la veille au soir et à les placer devant votre habitation en prenant soin de ne pas gêner la circulation des piétons ainsi que celle des véhicules. Si l'ensemble de la commune ne peut être collecté en une seule journée, la collecte se poursuivra le lendemain. Tous les encombrants présentés sur les trottoirs sont collectés dans une même benne et vidés dans le centre

d'enfouissement d'Hersin-Coupigny sans aucune valorisation. Pourtant, 80% sont valorisables, les meubles, le bois, l'électroménager et les cartons déposés en déchetterie, trouveront une 2<sup>ème</sup> vie. Pensez-y !



Par ailleurs, nous vous informons que les déchets suivants ne seront pas collectés : les pneumatiques, les gravats, les tôles fibrociment, les déchets spéciaux (peintures, huiles, produits toxiques), les cuves à fioul, les carcasses de voiture, les déchets verts et les ferrailles.

## Rénovation d'une partie du parc immobilier de « Pas-de-Calais Habitat ».

Il y a quelques temps, la municipalité de Givenchy-les-La Bassée se voyait destinataire d'une demande formulée par l'organisme bailleur « Pas-de-Calais Habitat ». Cette société est toujours propriétaire de 11 immeubles situés rue du Moulin et rue de l'Eglise : bon nombre de logements, d'abord propriété de « Pas-de-Calais Habitat », construits, pour certains par l'office HLM, puis par l'OPAC du Pas-de-Calais, pour des constructions réalisées à



l'époque dans les années 1969-1970, rue des Bois-Blancs et rue du Calvaire. Par un courrier explicite et circonstancié, l'organisme bailleur « Pas-de-Calais

Habitat » confie des travaux, rendus nécessaires par l'âge, à l'entreprise LANGUE. Cette dernière, par voie de conséquence, se voit confier des tâches très importantes

d'isolation et de réfection des toitures. Pour ce vaste chantier, dont la durée a été fixée à environ 3 mois, aucune participation financière de la Commune, au coût, n'est à envisager. La zone vie de la société LANGUE se trouve près de la salle des sports. Elle comprend une zone de stockage et un bungalow. Cette zone est délimitée par des barrières et reste interdite au public.

## Travaux routiers au croisement des rues ROBESPIERRE et Jean JAURES de Cuinchy.

Bien que ces travaux d'envergure soient prévus de longue date, c'est avec une grande surprise qu'il a été donné à la Municipalité de la commune de Givenchy-les-La Bassée, de se rendre compte que le chantier avait débuté, au dénombrement des véhicules déviés vers la rue

du Moulin, VOIE COMMUNALE. Etant donné l'importance du chantier envisagé et au vu de sa durée probable, il n'était pas envisageable de laisser perdurer telle situation. Les divers responsables ont été sollicités afin de prendre conscience des nuisances actuelles et futures qu'aurait

à supporter un axe routier comme la rue du Moulin de Givenchy-les-La Bassée, qui, de surcroît a déjà beaucoup souffert lors des travaux d'installation du tout-à-l'égout. Les services concernés ont été sollicités afin d'endiguer, ou, pour le moins réguler la circulation routière, le long des axes



énumérés, ainsi que le long de la rue de La Source et de la rue des Betterots.

### Cantine scolaire.

À compter du 08/02/2021, les mesures relatives à l'organisation du service ont été renforcées. Les espaces doivent être aménagés de façon à maintenir une distanciation de deux mètres entre les différents groupes d'élèves. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée. Cette nouvelle exigence de 2 mètres de distanciation



entraîne par le fait une diminution de l'espace disponible et rend de plus en plus difficile l'organisation du service de

restauration. Les personnels ainsi que les élèves de l'école portent un masque « grand public » de catégorie 1 pendant leurs déplacements. Le port du masque est obligatoire même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.

### Travaux d'assainissement rue du Moulin.



Les travaux d'assainissement de la Rue du Moulin, dans sa partie qui longe le canal se sont achevés. De l'avis général des riverains, malgré les désagréments que peut occasionner une telle intervention, les travaux se sont déroulés de manière efficace et professionnelle de la part de tous les intervenants. La visite de réception des travaux qui s'est déroulée en présence

du Maire et des Adjoints n'a révélé aucune anomalie apparente. Les services de la CABBALR se rapprocheront très prochainement des riverains pour l'élaboration d'un dossier de demande de raccordement au réseau. Une étude de chaque dossier sera faite afin de définir qu'elles seront les aides financières qui pourraient être attribuées aux bénéficiaires.

### Préfecture du Pas de Calais : déclenchement du Niveau 2 « Temps grand froid » du PLAN GRAND FROID.

Les prévisions météorologiques transmises le 08 Février par Météo-France annoncent des températures ressenties suivantes :

Date	Matin	Après-midi
08/02/2021	-9°C	-7°C
09/02/2021	-13°C	-9°C
10/02/2021	-15°C	-8°C

La Préfet a donc décidé de déclencher le niveau 2 du PLAN GRAND FROID. En conséquence, si vous éprouvez des difficultés à supporter les conditions climatiques (problème de chauffage), contactez les services de la mairie. Tél : 03/21/63/75/60

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition

Groupe « Ensemble pour le renouveau de Givenchy ».

Les élus de ce groupe : Lidia VARGIU, Vincent HEUMEL et Christophe LEPLUS.

Depuis notre entrée au conseil municipal, nous voyons avec plaisir certains dossiers avancer :

- Les comptes rendus de conseils municipaux sont désormais en ligne sur le site de la commune, ce qui est obligatoire depuis 2016, **soit avec presque 5 ans de retard.**
- Un dossier (RIFSEEP) qui devait être mis en place pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 a enfin été voté au dernier conseil municipal, **soit avec 4 ans de retard.**
- Depuis notre élection, notre commune est de nouveau représentée au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR). **En 2018 et 2019, GIVENCHY n'avait en effet aucun représentant pour défendre les intérêts de notre commune** lors des 17 conseils communautaires s'étant tenus durant cette période.

A venir lors du prochain bulletin : nos propositions refusées.